



Régime de retraite
de l'Université du Québec



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle
4 au 11 mai 2023

Élections au Comité de retraite





Adresse :
2600, boulevard Laurier
Tour de la Cité, 6^e étage, bureau 600
Québec (Québec) Canada G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850
Sans frais : 1 888 236-3677
Télécopieur : 418 654-3854
www.rruq.ca

INVITATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Québec, le 3 avril 2023

À tous les participants, les retraités, les bénéficiaires et les employeurs du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ),

Le Comité de retraite vous convoque à l'assemblée annuelle qui se tiendra dans quelques-uns des établissements du réseau de l'Université du Québec ainsi que lors d'une séance tenue par webdiffusion. Nous vous invitons à assister à votre assemblée pour mieux connaître les résultats de la dernière année et faire le point sur la santé financière du RRUQ. À cette occasion, le Comité de retraite rend compte de son administration.

Par ailleurs, les participants, les retraités et les bénéficiaires pourront désigner des membres du Comité de retraite lors d'une élection tenue après l'assemblée.

Vous trouverez, à l'intérieur ou en annexe de ce document, les informations suivantes :

1. Le calendrier des séances de l'assemblée annuelle;
2. L'ordre du jour;
3. Les états financiers sommaires (version préliminaire);
4. La procédure de votation qui se déroulera dans les jours suivant l'assemblée annuelle;
5. La procédure de mise en candidature et un bulletin de mise en candidature;
6. Le document d'information intitulé *Profil de compétences des membres du Comité de retraite*.

Le rapport annuel 2022 du Comité de retraite sera accessible sur le site Internet du RRUQ quelques jours avant la première séance de l'assemblée. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Pour participer à la webdiffusion de l'assemblée annuelle 2023, qui aura lieu le **4 mai à 9 h 30**, vous n'aurez qu'à vous rendre sur le site Internet du RRUQ au www.rruq.ca et à cliquer sur le lien de la **Webdiffusion de l'assemblée annuelle** sur la page d'accueil. Vous pourrez poser des questions comme si vous y étiez. Veuillez noter que vous n'avez pas à vous inscrire à l'avance à la webdiffusion. Il vous suffira de vous connecter quelques minutes avant le début de l'assemblée pour ne rien manquer. Pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité d'assister à la webdiffusion en direct, il vous sera possible de visionner l'enregistrement en différé sur notre site Internet dans les jours qui suivront l'assemblée.

Nous serons très heureux de vous accueillir à cet important rendez-vous annuel.

Pour le Comité de retraite,



Alain Vallée
Directeur général et secrétaire du Comité de retraite

1. CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2023

Jeudi 4 mai 2023	Mardi 9 mai 2023	Mercredi 10 mai 2023	Jeudi 11 mai 2023
9 h 30 à 11 h 00	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30
WEBDIFFUSION	UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi Salle P0-5000	UQTR 3351, boul. des Forges Trois-Rivières Pavillon Pierre-Boucher Salle 1006	UQO 283, Alexandre-Taché Gatineau Pavillon Alexandre-Taché Salle F-0129
	15 h à 16 h 30	14 h 30 à 16 h	
	ÉNAP Québec (ÉNAP, INRS, RRUQ, TÉLUQ, UQ) 555, boul. Charest Est Québec Salle 4114	UQAM 320, Sainte-Catherine Est Montréal Salle DS-R525	

2. ORDRE DU JOUR

1. Introduction

- Faits saillants de l'année 2022

2. Rendements

- Comparaisons historiques
- Rendements par classe d'actifs

3. Santé financière du Régime

- Capitalisation et solvabilité
- Estimation de la situation financière

4. Principaux risques liés au financement

- Identification des risques dans la Politique de financement
- Mesures prises en 2022 pour gérer les risques

5. Aspects administratifs

- Modifications au Règlement
- Déclaration d'intérêts des membres du Comité
- Frais d'administration et de gestion

6. Mot de la fin

3. ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (PRÉLIMINAIRES)

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	17 901	24 442
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	978 924	1 165 342
Dettes de croissance <i>[note 4b]</i>	326 587	288 752
Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i>	1 164 836	1 536 862
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i>	593 238	648 283
Fonds hypothécaires	14 360	16 230
Placements privés <i>[note 4e]</i>	1 480 451	1 310 033
Placements immobiliers	717 079	631 662
Encaisse détenue à des fins de placements	18 228	13 423
	5 311 604	5 635 029
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	7 522	7 034
Cotisations à recevoir des employeurs	7 448	6 973
Revenus de placements à recevoir	9 528	11 525
Transactions sur les placements en voie de règlement	5 461	—
Autres créances à recevoir	1 423	3 166
	31 382	28 698
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	1 166	540
Immobilisations corporelles et autres actifs	404	455
Encaisse	17 656	17 714
	19 226	18 709
	5 362 212	5 682 436
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	1 166	540
Transactions sur les placements en voie de règlement	5 440	257
Charges à payer	6 467	9 661
Prestations de cessation de service à payer	2 594	1 431
	15 667	11 889
Actif net disponible pour le service des prestations	5 346 545	5 670 547
Obligations au titre des prestations de retraite	À venir	5 392 012
Surplus	À venir	278 535

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES (PRÉLIMINAIRES) (SUITE)

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice	5 670 547	5 073 389
Activités de placements		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	30 734	332 058
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	(282 794)	347 017
	(252 060)	679 075
Frais de gestion	(35 889)	(32 001)
Honoraires du fiduciaire	(481)	(467)
Frais de transactions	(588)	(652)
Autres	83	(152)
	(288 935)	645 803
Activités d'administration du Règlement		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	80 496	74 341
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	87 633	80 466
Compensation pour retraite anticipée	2 081	2 189
Transferts d'autres régimes	22 738	6 973
	192 948	163 969
Autres revenus	17	17
	192 965	163 986
Prestations		
Prestations de retraite	(207 415)	(195 319)
Prestations de cessation de service	(10 346)	(9 657)
Transferts à d'autres régimes	(4 339)	(2 112)
	(222 100)	(207 088)
	(29 135)	(43 102)
Activités d'administration générale <i>[note 9]</i>	(5 932)	(5 543)
Augmentation nette	(324 002)	597 158
Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice	5 346 545	5 670 547

4. PROCÉDURE DE VOTATION

Les candidats intéressés doivent prendre note que la période de mise en candidature se terminera le 11 mai 2023 à 12 h

Lorsqu'il y a un seul candidat à un poste, son élection est confirmée par le secrétaire du Comité de retraite et l'annonce s'effectue par tout moyen choisi par ce dernier. S'il y a plus d'un candidat à un poste, le Secrétariat alloue un code personnel d'identification permettant à tous les participants actifs ainsi qu'à tous les participants non actifs, retraités et bénéficiaires de voter pour les postes en élection qui les concernent. Les électeurs peuvent voter directement à partir d'un formulaire électronique, selon les indications précisées dans le courriel d'information transmis par le Secrétariat. Le site Internet permettant le vote électronique présente les informations concernant les candidats.

Lorsque le Secrétariat n'a pas été informé des coordonnées électroniques des participants et bénéficiaires, ces derniers reçoivent par courrier régulier leur code personnel d'identification pour le vote, les informations concernant les candidats et un formulaire de vote qu'ils pourront utiliser pour voter de façon électronique, ou à leur choix, retourner par courriel en format numérisé, par courrier régulier ou par télécopieur.

Le code personnel d'identification ne peut être utilisé que pour voter une seule fois pour le(s) poste(s) en élection du groupe des participants actifs ou du groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.

Les participants actifs ainsi que les participants non actifs, retraités et bénéficiaires doivent voter personnellement. Les procurations de vote ne sont pas acceptées.

Le Secrétariat détermine et avise les électeurs de la date et de l'heure limite pour enregistrer un vote électronique ou accepter un vote transmis par courriel, courrier régulier ou télécopie. Aucun bulletin de vote reçu au Secrétariat après la date limite ne sera accepté.

Lorsque la période de vote est terminée, le décompte des votes est effectué sous la surveillance du secrétaire du Comité. L'élection d'un membre du Comité de retraite désigné par l'un des groupes précités est déterminée, pour chaque groupe, à la majorité des voix exprimées par ses membres. L'annonce des résultats est faite dès la confirmation du décompte, et par tout moyen choisi par le secrétaire du Comité.

Pour toute question ou commentaire concernant la procédure de votation, nous vous invitons à communiquer avec le secrétaire du Comité de retraite au 418 654-3850, ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à services-participants@rruq.ca

5. PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Des changements ont été apportés à la procédure de mise en candidature

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'à l'occasion de cette assemblée annuelle, deux (2) personnes désignées par les participants actifs et deux (2) autres désignées par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires pourront être élues au Comité de retraite. Pour chacun de ces groupes, il y aura un membre votant et un membre non votant et les mandats seront d'un (1) an.

Les candidats intéressés à l'un des quatre postes à pourvoir doivent poser leur candidature avant la fin de la dernière séance de l'assemblée annuelle. Pour être admissibles, les candidats doivent transmettre au secrétaire du Comité de retraite le formulaire de mise en candidature prescrit en faisant mention du poste souhaité, des motifs pour lesquels ils posent leur candidature et présentant un résumé de leur curriculum vitae. **La candidature doit être appuyée par deux personnes du groupe visé par le poste à pourvoir. À cet égard, ces deux personnes doivent signer le formulaire de mise en candidature.** Les candidats doivent également remplir les mêmes formulaires de déclarations que ceux qui doivent être remplis annuellement par chacun des membres du Comité de retraite en conformité avec le Code de déontologie. Une fois remplis, les formulaires de déclarations sont analysés par le Comité d'éthique et de déontologie qui transmet ensuite un avis au secrétaire du Comité de retraite. Le secrétaire du Comité de retraite s'assure de la diffusion appropriée de l'information fournie par les candidats.

Pour connaître les compétences recherchées chez les membres du Comité de retraite, nous vous invitons à consulter le document intitulé *Profil de compétences des membres du Comité de retraite*, ci-joint, ou à consulter la section « Comité de retraite » du site Internet du RRUQ au www.rruq.ca.